

CINQUIÈMES RENCONTRES NATIONALES de l'ASSOCIATION NATIONALE pour l'ARCHÉOLOGIE DE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE



**TOURS & CHINON
10 & 11 mai 2012**

ARGUMENTAIRE

Les collectivités territoriales sont historiquement dépositaires d'un patrimoine monumental très important, mégalithes ou châteaux, ruines romaines ou bâtiments d'âge classique souvent encore utilisés par des administrations, sans parler des églises pour la plupart propriété des communes.

Ce patrimoine occupe une position ambivalente dans l'appréciation qu'en ont les élus et les administrés. D'un côté, il est perçu comme une richesse, témoin de l'histoire et de la mémoire d'un territoire. De l'autre, il est une charge technique et financière, dont l'utilité n'est souvent perçue qu'en termes d'exploitation touristique. Ce tiraillement entre deux manières de vivre les monuments a traversé toute l'histoire de la gestion patrimoniale française, depuis la lutte épique qui opposait au milieu du XIX^e siècle Prosper Mérimée et Arcisse de Caumont, l'un se faisant le représentant de l'intérêt général de la Nation, le second celui des territoires attachés à leur histoire.

Depuis, la montée en puissance de la discipline archéologique a introduit un nouvel acteur dans cette confrontation, en abordant les monuments sous l'angle de la collecte de connaissances au service du monument lui-même, mais aussi de l'histoire en général. L'archéologie amène à envisager une manière différente d'étudier, de comprendre, de conserver et de transmettre les informations portées par ce patrimoine bâti, tout en s'assurant de sa conservation et de sa présentation au public. Le monument par lui-même, ou les aménagements patrimoniaux qu'il accueille, deviennent alors les supports de la diffusion des produits de la recherche archéologique.

Comment les collectivités arrivent-elles (ou non) à concilier les exigences respectives de la conservation des monuments, de leur étude et de leur mise en valeur, touristique ou simplement urbanistique ? Dans cette triple exigence, comment les archéologues des services de collectivités se positionnent-ils ? Quelle est la valeur ajoutée de leur travail pour aider à la compréhension des édifices, tant à des fins de restauration que de présentation au public ? A l'inverse, les grands chantiers de restauration et de mise en valeur sont-ils de bonnes occasions de faire avancer les recherches archéologiques ?

Les archéologues donnent-ils du sens aux monuments, arrive-t-il qu'ils modifient profondément la perception qu'en ont les habitants proches et les visiteurs plus lointains ? Sont-ils des brouilleurs d'image ou les révélateurs d'une réalité qui sera utilisée dans les politiques culturelles, touristiques ou urbanistiques des collectivités ?

C'est à ce questionnement sur la position qu'occupe l'archéologie que l'ANACT consacrer ses Cinquièmes Journées d'Étude, qui auront lieu à Tours et à Chinon les 10 et 11 mai 2012. L'objectif est de confronter les expériences à travers des études de cas ou des réflexions plus théoriques. Elles doivent également être l'occasion de confronter les points de vue des divers acteurs du patrimoine, corps de métier et institutions concernés.

RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS

JEUDI 10 MAI 2012 : patrimoines évidents, évidences archéologiques ?

Ce n'est pas parce que certains sites sont pour ainsi dire archéologiques « par nature », que la prise en compte de la recherche scientifique va de soi, parmi de multiples enjeux parfois contradictoires.

« Le coup du menhir » : préservation et mise en valeur des mégalithes, un enjeu complexe *Sophie CASADEBAIG (Conseil général du Finistère)*

Éléments constitutifs du paysage et de l'identité bretonne, les mégalithes constituent des sites archéologiques particulièrement polysémiques tant pour l'archéologue que pour la société civile. En apparence immuables, ils sont néanmoins fragiles. Victimes de leur « succès », la préservation et la mise en valeur de ces sites représentent aujourd'hui un véritable enjeu en Bretagne.

« Aleria II », de nouvelles fenêtres ouvertes sur la recherche

Franck ALLEGRINI-SIMONETTI et Marie-Laurence MARCHETTI (Collectivité territoriale de Corse)

Propriété de la collectivité territoriale de Corse depuis 2003, le site antique d'Aleria a, par sa complexité, rendu nécessaire l'élaboration d'un protocole régissant gestion de base, recherche, conservation et valorisation en lien avec d'autres collectivités intéressées de près au projet.

L'objectif principal n'est pas, dans un premier temps, la rentabilisation, mais l'acquisition de savoir-faire en matière de recherche, de protection et de valorisation. Il s'agit, plus particulièrement, de mettre en place un dispositif évolutif afin de restituer au mieux les fruits de la recherche, tout en préservant durablement le site.

Cette dynamique implique une importante collaboration avec les services de l'État, le Musée départemental d'Archéologie d'Aleria dépendant d'une autre collectivité et partenaire de premier plan. Une dynamique évidemment motivée par la conception d'un ensemble cohérent à offrir au visiteur.

Le projet est actuellement dans une phase de programmation, dans laquelle un certain nombre de problématiques liées à la compréhension du bâti et à sa bonne conservation sont apparues. Diverses missions, menées par des experts, sont en train de jeter les bases d'un nouveau départ pour la restitution du site au public. Cette restitution ne se limite évidemment pas au périmètre restreint de la ville mais s'étend également au proche territoire, avec sa richesse archéologique.

La seconde phase, celle de l'exploitation du site dans sa nouvelle configuration évolutive, devra permettre au visiteur à la fois un regard sur la restitution des données archivées mais aussi sur les éléments illustrant les recherches en cours, l'objectif étant de laisser entrevoir au public de nouvelles perspectives par le biais de solutions numériques.

Le sanctuaire gallo-romain de Saint-Martin-au-Val : questions préliminaires à sa valorisation *Marielle GUINGUENO et Bruno BAZIN (Ville de Chartres)*

Depuis 2006, le service Archéologie de la Ville de Chartres fouille deux mois dans l'année les vestiges d'un vaste complexe monumental interprété comme un sanctuaire gallo-romain et localisé au sud-est de l'actuelle ville de Chartres, sur les bords de l'Eure. Eu égard à son état de conservation et son grand intérêt scientifique, la municipalité souhaite mettre en valeur le site.

À l'heure actuelle, cette valorisation connaît des prémices avec une ouverture ponctuelle pour des événements comme les Journées de l'archéologie ou les Journées Européennes du Patrimoine. Pour cette occasion, des visites guidées du site sont proposées, auxquelles diverses animations sont associées : activités pédagogiques, artisans, troupes de théâtre... Au fil des années, le public montre un intérêt croissant, tout comme la ville de Chartres qui souhaite voir se développer ce type d'événements pour diverses raisons.

La valorisation du site est désormais à une période charnière et il est temps de définir l'image qui sera présentée au public. Entre volontés scientifiques et politiques, plusieurs interrogations surgissent sur le sujet. Doit-on transmettre des informations liées à la fonction initiale du monument (un sanctuaire gallo-romain) ? Devons-nous élargir à des activités sur l'époque antique en général ? Le public ne risque-t'il pas de se méprendre sur la fonction initiale du monument ? Quelles solutions seraient les plus adaptées pour attirer un large public ? Sous quelles conditions peuvent-elles être présentées ?

L'archéologie, atout puis frein au développement ? Cinq sites en Moselle et en Sarre *Diane DUSSEAU et Vianney RASSART (Conseil général de la Moselle)*

La communication sera basée sur une étude comparative de cinq sites archéologiques situés soit en Moselle, soit en Sarre : Château de Manderen (dit de Malbrouck, Moselle), la *villa* de Saint-Ulrich (Moselle), le site transfrontalier de Bliesbruck-Reinheim (Moselle-Sarre) et la *villa* de Borg (Sarre, Allemagne). Nous verrons, à travers cette étude, les choix opérés par les politiques concernant leur restauration, leur conservation et leur mise en valeur.

S'il apparaît, de prime abord, que les études scientifiques ont été réalisées pour chacun des sites, les partis-pris en termes de restitution et de présentation au grand public divergent en revanche.

En effet, les modalités d'analyse des monuments par les archéologues et l'intégration des résultats scientifiques sont étroitement conditionnées par la nature, l'implication et la politique culturelle menée par les responsables locaux. Ainsi, si certains lieux sont devenus des références scientifiques au point de vue national (Bliesbruck-Reinheim), d'autres ont été au contraire érigés en espaces touristiques (Manderen), voire commerciaux (Borg). Face à ces logiques différentes, la fonction d'origine du bâtiment a pu être soit mise en valeur (*villa* de Saint-Ulrich, boulangerie de Bliesbruck) soit effacée au profit d'une utilisation beaucoup plus large, et sans rapport avec sa dimension archéologique (salle de réception et de mariage dans la *villa* de Borg).

En tout état de cause, si la dimension patrimoniale de ces sites n'est aujourd'hui plus discutée, leur dimension archéologique est en revanche plus problématique : généralement présente dans les vestiges antiques, elle peut être quasiment insignifiante dans les « monuments historiques », voire totalement oubliée. Dans cette perspective, l'archéologue s'interroge : d'un atout essentiel au développement culturel d'un site, l'archéologie ne devient-elle pas, dans des cas de plus en plus fréquents, un frein aux choix du politique et des élus ?

Archéologie et patrimoine protégé en région Centre : procédures, bilan, limites

Laurent BOURGEOU et Virginie SERNA (Service régional de l'Archéologie de la région Centre)

Prescriptions, cahier des charges, archéologie du bâti, contrôle scientifique, autant de termes et d'interventions qu'un service régional de l'archéologie entend pouvoir assumer dans le cadre de ses missions sur les monuments protégés. L'expérience du service régional de l'archéologie de la région Centre, notamment dans le cadre de l'archéologie préventive, permet de saisir sur une dizaine d'années la qualité de ces opérations spécifiques et les difficultés de l'exercice dans un cadre réglementaire contraint.

L'intervention prendra appui sur des exemples d'opérations en région Centre, en cours ou achevées, sur des grands sites antiques (*Argentomagus*, Drevant,...), des châteaux (Gien, forteresse de Chinon, donjon de Beaugency ...), des ensembles religieux (Priuré Saint-Cosme, cathédrale de Chartres, abbaye de Noirlac), et l'habitat civil (maison romane de Dreux...), et interrogera tout autant les protocoles administratifs de saisine de ces dossiers au sein d'une DRAC que les modes opératoires mis en œuvre sur le terrain.

Ce point de vue d'un service déconcentré de l'État pourra être complété par le prisme du bilan d'activité de la CIRA du Centre-Nord (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France et Centre) dont le secrétariat est assuré par notre service. Nous aborderons en particulier la place de ce patrimoine monumental dans la recherche, ainsi que la qualité des acteurs et les acquis de ces opérations.

L'archéologie au stade des études préparatoires : le point de vue du Service régional des Pays de la Loire

Jocelyn MARTINEAU (Service régional de l'Archéologie des Pays de la Loire)

La communication se propose de présenter les moyens réglementaires de développer la connaissance archéologique d'un édifice protégé au titre des Monuments Historiques au stade des études préparatoires, pour en améliorer le contenu et contribuer à mieux définir la stratégie de restauration du maître d'ouvrage.

Après avoir présenté la situation générale de l'activité archéologique au sein des chantiers MH en Pays de la Loire, l'auteur ouvrira le débat sur la place des collectivités dans cette démarche de connaissance à partir d'un cas particulier, l'abbaye de Fontevrault, monument appartenant à l'État, géré par la Région, et exploré depuis trente ans par un archéologue départemental chevronné.

La délicate intégration de l'archéologie dans l'aménagement des sites patrimoniaux : l'exemple du château de Maintenon

Nicolas PAYRAUD (Conseil général d'Eure-et-Loir)

L'intégration de l'archéologie préventive dans les travaux sur de grands sites patrimoniaux est plus que délicate à mettre en œuvre, que ce soit pour les services prescripteurs ou pour les opérateurs. En effet, il s'agit toujours de dossiers complexes, nécessitant un suivi sur le long terme, des négociations avec de multiples intervenants et la prise en compte permanente des obligations liées à l'ouverture des sites au public. Dans un tel contexte, il est souvent et paradoxalement difficile de faire valoir l'intérêt d'étudier ou de préserver les éventuels vestiges archéologiques mis au jour lors de ces travaux.

À ce titre, l'étude menée depuis 2010 par le service de l'archéologie du Conseil général d'Eure-et-Loir sur le château de Maintenon est un exemple instructif, qui permet d'aborder les différentes facettes de ce type de dossier. Ce château, célèbre résidence de Françoise d'Aubigné, la seconde épouse de Louis XIV, est en effet géré par le Conseil général d'Eure-et-Loir, qui y a lancé, récemment, un vaste programme de rénovation et de réaménagement, dans le but de mieux en exploiter le potentiel touristique. Engagé dans l'urgence, le suivi archéologique des travaux a

rapidement pris de l'ampleur, avec la réalisation de deux diagnostics successifs, qui seront prochainement prolongés par la fouille de la collégiale castrale.

Dans le cadre des Rencontres de l'ANACT, il paraît intéressant de présenter les différents problèmes administratifs, techniques et scientifiques rencontrés au cours de ces chantiers et, surtout, les solutions qui y ont été apportées, entre fouille des vestiges, modification des projets et changement du phasage des opérations. Ces éléments viendront ainsi enrichir les débats sur la question de la prise en compte de la dimension archéologique dans l'aménagement des sites patrimoniaux, domaine qui est encore, pour l'archéologie, une vraie terre de mission.

La restauration du château de Gien : quels enjeux archéologiques ?

Melinda BIZRI (Conseil général du Loiret)

Le Conseil Général du Loiret possède les châteaux de Gien, Sully-sur-Loire, Chamerolles et Beaugency. Il est par ailleurs amené à soutenir le développement d'autres sites monumentaux dans son territoire dans le cadre de ses politiques culturelles et touristiques.

Après une présentation succincte de ces sites, et de la place qu'a pu y occuper l'archéologie pour leur étude, leur conservation et leur présentation, nous proposerons de réévaluer ce bilan à la lumière du chantier de restauration et d'aménagement en cours du château de Gien.

Le projet de réhabilitation du château de Gien concerne avant tout la mise aux normes du Musée International de la Chasse, musée de France. Il a prévu dès les premières études, en lien avec les différents services porteurs du projet, la nécessité d'une intervention archéologique. Un an après le début des travaux (débutés en février 2011) nous ferons le point sur la place qu'occupe l'archéologie dans ce projet et les propositions qu'elle peut apporter à la fois pour l'étude du monument, mais aussi sur les inflexions qu'elle peut apporter pour son aménagement, validé en amont et dans un cadre budgétaire strict. En effet, l'archéologie accompagne le chantier de restauration. Si cette temporalité rend le phasage de réalisation des travaux plus complexe, elle est loin d'être irresponsable.

Le château est un objet complexe dans sa définition qui ici fait corps avec un espace muséal, dont le sujet initial est autre, musée de la chasse. Comment l'envisager à la fois comme support d'une politique culturelle territoriale où l'image patrimoniale pèse économiquement dans le secteur touristique - le musée de la Chasse - et comme château-objet, c'est-à-dire une œuvre architecturale d'importance - la résidence d'Anne de Beaujeu ? Comment intégrer les données scientifiques apportées par l'archéologie ? Ces attentes sont considérées à différents degrés en raison de la multiplicité des acteurs présents dans ce type de projet de conservation.

À propos de deux châteaux bretons : comparaison entre fouille programmée et préventive

Laurent BEUCHET (Institut national de recherches archéologiques préventives)

Depuis 1994, le conseil général des Côtes d'Armor s'est engagé dans un ambitieux programme d'étude et de valorisation du Château du Guildo, propriété départementale. L'étude archéologique, qui arrivera très prochainement à son terme, a été confiée à l'Afan, puis à l'Inrap et conduite depuis l'origine par un même archéologue.

Ce projet soulève de nombreuses questions quant à l'articulation des différents acteurs institutionnels partenaires (services du Conseil général des Côtes-d'Armor, services municipaux de Créhen, DRAC, Inrap) et à l'articulation entre recherche archéologique, mise en sécurité et ouverture au public d'un monument ruiné, accueil et formation d'étudiants stagiaires et de fouilleurs bénévoles, conservation et valorisation des vestiges des résultats de l'étude pour tous les publics. Cette expérience sera comparée à la fouille préventive du château de Guingamp, réalisée à l'hiver 2004-2005.

"Des montagnes de châteaux" : le service archéologique de Haute-Savoie et le projet AVER
Christophe GUFFOND et Claire ROSET (Conseil général de Haute-Savoie)

Le Service archéologique de la Haute-Savoie est impliqué depuis le début de l'année 2010 et jusqu'à la fin de l'année 2012 dans le projet AVER : « Des montagnes de châteaux », qui vise à recueillir des méthodes adaptées de conservation et de valorisation des châteaux en ruines. Ce projet de coopération franco-italien (ALCOTRA 2007-2013), piloté par la région Autonome de la Vallée d'Aoste, s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'accompagnement des porteurs de projets concernés par cette thématique. L'un des objectifs est de réaliser un guide de valorisation des châteaux en ruines. Une équipe pluridisciplinaire travaille à la définition de cet outil pédagogique et synthétique à destination des gestionnaires et des propriétaires de ces sites.

Par ailleurs, ce projet tombe à point nommé pour un service de collectivité fragilisé par des contraintes budgétaires et en quête d'une définition clarifiée d'une politique archéologique départementale. De ce fait, les compétences développées par le service, durant ces trois années, contribuent à la redéfinition de ses missions propres. Enfin, la confrontation des méthodes et des savoir-faire, permise par la construction d'un réseau, doit pouvoir servir la valorisation raisonnée d'autres formes patrimoniales au service du développement des territoires.

Archéologie et patrimoine monumental : le cas de l'Alsace et de la Franche-Comté

Jean-Jacques SCHWIEN et Stéphane GUYOT (Université de Strasbourg et SG Investigations Archéologiques)

De nombreuses interventions ont pu être menées sur du patrimoine monumental, dans le cadre d'interventions programmées et préventives dans ces deux régions depuis une quinzaine d'années : châteaux et édifices urbains, principalement.

Les modalités d'approche y ont été très diverses, intégrées dans le planning des opérations ou en catastrophe. L'intérêt d'un tel suivi pour la documentation primaire et l'aide à la restauration est inégal, mais ne peut que rarement se percevoir avant étude. L'une des difficultés majeures est l'absence d'un cadre législatif ou réglementaire clair, laissant les initiatives aux bons soins de volontés opportunes, ce qui influe grandement sur les résultats. La multiplication des travaux sur ce patrimoine nécessite également une adaptation des méthodes d'approche, en particulier un emploi accru des modes d'acquisition automatique, sans nuire à la qualité de l'information et avec des coûts (matériels, salaires) à estimer au plus juste.

Nous présenterons des exemples concrets de chacune de pistes de réflexion.

VENDREDI 11 MAI 2012 : patrimoines multiples, méconnus, invisibles

La diversité des patrimoines pouvant faire l'objet d'archéologie est considérable, à mesure de l'élargissement du champ de notre discipline et de la notion de patrimoine. Comment faire bouger les lignes ?

Le patrimoine archéologique, patrimoine invisible ?

Marc DROUET (Sous-Directeur de l'Archéologie au ministère de la Culture)

Le patrimoine archéologique « par nature » : mégalithes, grottes préhistoriques, ruines antiques, cryptes archéologiques. Le statut archéologique de ces sites ne fait pas débat et l'archéologie y est normalement intégrée. Mais tout va-t-il pour le mieux dans le meilleur des mondes ?

La conservation vise à permettre l'étude, la protection, l'entretien, la mise en valeur et la diffusion de la connaissance du patrimoine dans son ensemble. La démarche est complexe et trouve un équilibre dans le dialogue permanent, organisé autour d'une doctrine dont les orientations ont notamment été posées par John Ruskin dès la fin du 19ème siècle, et arrêtées de manière formelle par la Charte de Venise en 1964.

Toutefois, elle ne semble pas s'envisager de la même manière selon les catégories de meubles ou d'immeubles auxquels elle est destinée, notamment quand il s'agit de vestiges archéologiques. Est-il pertinent de distinguer au sein de ce groupe ceux qui le seraient par nature ? Ou existe-t-il au contraire une problématique commune à l'ensemble du patrimoine invisible qui se présenterait sous la forme de la sincérité scientifique et des conditions de sa préservation ? Un patrimoine le plus souvent invisible pour les yeux, et qui demeure invisible pour la plupart des esprits quand il apparaît...

L'intervention fixera ce cadre de la sincérité scientifique avant d'envisager les contraintes de la conservation d'un tel patrimoine - souvent invisible aux yeux, toujours délicat à percevoir dans toutes ses nuances par un regard contemporain - et présentera l'état de la réflexion du point de vue du ministère de la culture et de la communication, concernant notamment les aspects de l'adaptation ou non du cadre juridique, et l'insuffisante prise en compte de leur paysage environnant dans la mise en valeur de ces sites archéologiques.

L'étude des centres urbains anciens, un champ de recherches souvent inexploité

François GUYONNET (Conseil général du Vaucluse)

Les monuments sont, par définition, des ouvrages d'architecture destinés à perpétuer un souvenir et par extension, lorsqu'ils sont qualifiés « d'historiques », sont représentatifs d'une époque, d'un style et d'une fonction particulière. Ces critères ne sont pas véritablement figés, car de nouveaux bâtiments entrent régulièrement sur les listes des édifices protégés au titre des Monuments Historiques. *A contrario*, on s'interroge parfois, au gré de l'avancement de la recherche, sur les motivations ayant poussé nos prédécesseurs à protéger certains bâtiments qui de nos jours, peuvent paraître anodins.

L'archéologie territoriale bénéficie d'avantages certains pour assurer une gestion raisonnée du patrimoine monumental, grâce à sa connaissance du territoire et à sa technicité. Néanmoins, de nombreux services sont aujourd'hui largement orientés vers une archéologie préventive traditionnelle où les diagnostics précèdent les fouilles. À l'avenir, les services des collectivités doivent développer leurs actions vers l'étude au service de la mise en valeur du patrimoine architectural en laissant de côté les clivages traditionnels « Archéologie / Monuments Historiques » hérités de la spécialisation des services de l'État.

La plupart des centres anciens des villes de France sont désormais protégés par des réglementations strictes de type PLU détaillé, AVAP (anciennement ZPPAUP) ou Secteur Sauvegardé qui proscrivent les démolitions importantes dans le tissu urbain. Pour comprendre l'évolution d'une ville et de son architecture, ou plus généralement pour faire de l'archéologie urbaine, la fouille ne suffit plus et les études de bâtiments prennent bien souvent le relais. Bien évidemment, ces études peuvent s'adapter à la demande (inventaire, projet de réhabilitation, etc.) et osciller entre la simple visite d'immeuble et le relevé de détail d'une élévation. Peu importe le degré de précision puisque l'objectif reste le même : étudier pour comprendre, comprendre pour protéger et protéger pour transmettre. L'archéologue territorial doit impérativement investir ce champ de la recherche qui reste souvent inexploité et dont les cadres administratifs sont très largement inadaptés.

La restauration des murs à pêches de Montreuil, chantier archéologique et architectural

Ivan LAFARGE (Conseil général de la Seine-Saint-Denis), Aurélie ROUQUETTE et Delphine VERMEERSCH (Architectes du patrimoine)

Les murs à palisser « à la Montreuil », qu'on qualifie généralement de murs à pêches relèvent d'une tradition horticole qui s'est développée dans le nord-est parisien probablement dès le XVII^e siècle, mais dont les origines n'ont pas encore été véritablement cernées. Cette question de leur origine a été la base problématique des premières prescriptions archéologiques sur ces structures. Les différents diagnostics menés sur ces vestiges n'ont à l'heure actuelle encore jamais débouché sur des prescriptions de fouilles qui s'attachent à les étudier de manière intensive, mais plusieurs diagnostics et une fouille (prescrite pour une autre période) ont permis d'en mieux comprendre les divers aspects techniques. Même si des questions demeurent, on cerne mieux aujourd'hui le rapport entre le mode constructif et les pratiques culturelles que des fouilles permettraient de mieux documenter.

Les études préalables ont été basées sur les sources écrites, les études archéologiques et ethnographiques ainsi que sur un diagnostic précis des murs choisis. Le projet de restitution a dû s'adapter aux techniques actuelles (type de four pour la cuisson du plâtre notamment).

Un des apports principaux des études archéologiques réside dans la contradiction entre leur non-monumentalité en tant qu'objet technique lié à l'horticulture et l'aspect qu'ils présentent. Ces structures de plus en plus à l'abandon depuis les années 1970 n'ont été reconnues comme des éléments constitutifs du patrimoine culturel qu'à partir des années 1990 et il a fallu attendre les années 2010 pour qu'un projet ambitieux de restauration soit mis en place. Ce chantier est l'occasion d'une approche expérimentale dans la restauration sur la base des observations archéologiques et des différentes hypothèses qu'elles permettent d'avancer. Il est le résultat d'une très étroite concertation entre archéologues et architectes. Le chantier de restauration des murs à pêches est davantage un chantier archéologique qu'architectural, il s'agit d'une restitution où les choix s'opèrent en grande partie sur site au fur et à mesure des découvertes.

La recherche archéologique partie intégrante de la mise en valeur de l'abbaye de Cluny (Saône-et-Loire) et de la ville disparue de Théroouanne (Pas-de-Calais)

Gérard AUBIN et Jean-Olivier GUILHOT (Inspection générale des Patrimoines)

La mise en réseau d'un patrimoine départemental : le cas de la Mayenne

Anne BOCQUET (Conseil général de la Mayenne)

La Mayenne est un petit département de l'Ouest de la France où l'on compte aujourd'hui un peu plus de 300 000 habitants. Le Conseil général a pourtant créé deux pôles patrimoniaux et touristiques autour de sites historiques (le musée du site antique de Jublains ouvert en 1995, un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine ouvert dans le château de Sainte-Suzanne en 2009). Le département est également à l'origine de la création d'un Pays d'Art et d'Histoire, autour de cinq sites historiques majeurs, en partenariat avec deux autres collectivités.

La communication se propose de comprendre quelles ont été les motivations de la collectivité dans l'engagement de cette politique patrimoniale forte et quels en sont les enjeux actuels.

Un vide bien rempli ! Une démarche territoriale et expérimentale de recherche et de mise en valeur des ressources archéologiques en Centre-Ouest-Bretagne

Marie-Hélène COSQUERIC (Pays du Centre-Ouest-Bretagne)

Le Pays du Centre Ouest Bretagne – GIP de développement local pour 108 communes et dix Communautés de Communes a identifié l'archéologie comme un des atouts pouvant devenir un levier pour le développement endogène de ce territoire réputé en retrait et sans ressource.

Un inventaire systématique du potentiel archéologique a permis de révéler un territoire riche en vestiges. Comment en faire non seulement le miel des chercheurs mais aussi celui de tous ?

Dans une démarche partenariale, transversale et participative, les différents acteurs (collectivités locales, différents services de l'Etat, des Conseils Généraux et du Conseil Régional, collectivités – communes et Communautés de Communes, acteurs associatifs de la culture et du tourisme...) travaillent en commun à cet objectif : démarche pilote et complexe...

Le prieuré Saint-Martin-de-Misére : "aménager avec l'Histoire", retour sur une expérience

Alain BADIN DE MONTJOYE (Conseil général de l'Isère)

Fondé à la fin du XI^e siècle pour un collège de chanoines réguliers, ruiné au cours des guerres de Religion puis rattaché à la fin du XVII^e siècle au séminaire de Grenoble récemment institué, l'établissement religieux de Saint-Martin-de-Misére (commune de Montbonnot, Isère) fut supprimé à la Révolution et ce qui restait de ses bâtiments mis aux enchères comme Biens Nationaux. Quant à l'église, demeurée paroissiale, elle fut vendue par la commune en 1814 pour être livrée aux démolisseurs.

Le site et trois bâtiments subsistants ont été rachetés, voici quelques années, par la Commune de Montbonnot dans le dessein d'y établir des équipements à vocation culturelle. Une première intervention de notre équipe avait déjà été conduite à l'hiver 2007-2008, pour accompagner des travaux de canalisation d'un torrent en limite nord du site : l'ancien cimetière paroissial, des substructions de bâtiments et un mur de l'ancienne église furent alors reconnus. Cette mise en évidence du potentiel archéologique a conduit à persuader la municipalité, au départ très réticente, qu'il était de son intérêt et de l'intérêt public de prendre en compte cette réalité dans la conduite de ses projets d'aménagement.

Une opération, au statut hybride d'archéologie préventive et programmée, consistant en sondages dans le sol et en étude d'élévations de l'un des bâtiments, a finalement été convenue avec la commune, en amont de tout projet définitif, selon un cahier des charges établi par le Service régional de l'Archéologie.

La présente communication se propose de relater les étapes d'un processus qui a conduit, par la mise en synergie des associations locales, la sensibilisation du public au moyen d'un accueil organisé sur le chantier archéologique et des journées d'étude conçues en partenariat avec l'Université de Grenoble, à une réorientation radicale des projets d'aménagement et au choix d'une conservation intégrale des anciens bâtiments.

Un monument invisible existe-t-il ? L'exemple des hypogées de Villevenard (Marne)

Olivier BRUN (Conseil général des Ardennes)

Dans la Marne, de nombreux hypogées du « Seine-Oise-Marne » ont été fouillés au cours du XIX^e siècle et plusieurs grottes ont été préservées et classées en 1926. Si le caractère monumental de ces vestiges n'a jamais été remis en question, les modalités d'étude, de préservation et de mise en valeur font l'objet de discussions incessantes depuis un siècle. Toutes les solutions semblent avoir été évoquées sans qu'aucune ne l'emporte.

Au milieu des années 2000, un projet de couverture mis en œuvre à Villevenard a provoqué une destruction partielle, effacé le site du paysage, compliqué encore l'accès aux hypogées et tendu les relations entre les différents acteurs. Ce bilan doit nous interroger sur la manière de faire vivre un patrimoine isolé, difficile d'accès et peu visible et sortant de l'imagerie traditionnelle du « monument ».

Les charpentes médiévales appartiennent-elles au patrimoine historique ?

Frédéric ÉPAUD (Université François-Rabelais de Tours)

L'article 9 de la Charte de Venise stipule que la restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument. Pourtant, pourquoi aussi peu de charpentes de comble de cathédrale, d'église, de maison ou de pan de bois ont bénéficié d'une étude archéologique au préalable de leur restauration ? Qu'est-ce qu'une véritable étude archéologique de charpente, et en quoi celle-ci permet-elle d'améliorer la compréhension du monument et d'aider les architectes pour la restauration et sa valorisation ?

Comment et pourquoi entreprendre des analyses dendrochronologiques et quel cahier des charges établir au préalable ? Sur les chantiers de restauration, comment concilier les exigences des bureaux d'étude et celles de la préservation archéologique des bois et des structures charpentées anciennes ? Les techniques de charpenterie actuelles sont-elles adaptées pour restaurer et conserver au mieux les bois des charpentes médiévales, au regard des savoir-faire des autres pays européens ?

Nous tenterons d'apporter des réponses à ces diverses questions à travers plusieurs exemples précis de restauration de charpentes médiévales en région Centre et en Normandie.

Un Conseil général face à la variété de son patrimoine : différences d'usage et d'approches en Indre-et-Loire

Bruno DUFAÏ (Conseil général de l'Indre-et-Loire)

Le Conseil général d'Indre-et-Loire est propriétaire d'une importante quantité de monuments protégés, parmi lesquels des fleurons comme les forteresses de Chinon ou de Loches, mais aussi des maisons d'écrivain, des monastères, un palais de justice, une pile funéraire gallo-romaine, etc. C'est notamment pour accompagner ses grands projets de réhabilitation sur certains sites, comprenant notamment la reconstruction du musée de la Préhistoire du Grand-Pressigny, que le Conseil général a créé en 2005 un service archéologique départemental.

Par ailleurs, ces édifices ont des fonctions diverses : certains sont clairement patrimoniaux et ont une vocation touristique. D'autres sont affectés à des collèges, à une sous-préfecture, à des maisons de retraites etc.

Comment le regard de la collectivité s'est-il formé, a-t-il évolué sur un patrimoine qui, de prime abord, ne concerne guère l'archéologie, si l'on en reste aux stéréotypes d'une discipline dont le champ s'arrête avec l'Antiquité ? Comment faire passer le fait que le regard de l'architecte en chef n'épuise pas la réalité d'un monument ? Comment faire passer dans les habitudes de travail de tous les services concernés l'idée que tout projet sur un monument ancien, même sans atteinte au sous-sol, est susceptible d'archéologie. Et quand un usage actuel recouvre un usage ancien, en distrayant le monument de la catégorie « patrimoine », c'est encore plus difficile....

Il y a eu de belles fouilles, des opérations rattrapées par les cheveux, des échecs, mais une évolution positive. Il reste à construire cependant une véritable politique d'étude systématique de ce patrimoine.
